

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_080****AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASE**
FINALTERI A L'ASSOCIATION HANDBALL BOUCLE DE SEINE 78

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Pascal PONTY, Olivier LASSAL à Jean-Baptiste GODILLON, Pascale PATAT à Cécile DELAUNAY, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS à Jean-Manuel PARANHOS, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Pierre GUILLET à José TOMAS, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Une convention de mise à disposition du gymnase du complexe sportif Finalteri au bénéfice de l'association Handball Boucle de Seine 78 a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 avril 2025.

Cette convention, conclue à titre précaire et révocable, sans contrepartie financière, encadre l'utilisation du gymnase pour les entraînements de l'association ainsi que pour

des compétitions exceptionnelles. Elle est établie pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois, sans pouvoir excéder quatre ans au total.

Un avenant à cette convention est proposé afin d'y intégrer la possibilité d'accueillir des interventions extérieures liées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Ces interventions devront faire l'objet d'une validation préalable par la Ville de Chatou, sur la base d'un projet pédagogique transmis en amont.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du gymnase du complexe sportif Finalteri au profit de l'association Handball Boucle de Seine 78.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale et Sports en date du 29 avril 2025,

Considérant la volonté de la Ville de Chatou de promouvoir les activités sportives sur le territoire de la Ville,

Considérant l'importance de mettre en place une convention de mise à disposition du gymnase du complexe sportif Finalteri auprès de l'association Handball Boucle de seine 78,

Considérant l'engagement de la Ville à favoriser la mise en œuvre et le bon déroulement des séances d'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition du gymnase du complexe sportif Finalteri à l'association Handball Boucle de seine 78.
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 21/05/2025